

FORMATION EN WEBDIFFUSION :

AUDIT SUR L'ENCADREMENT DU POUVOIR DE DÉPENSER – LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À RETENIR



Association des gestionnaires
financiers municipaux
du Québec

PRÉSENTÉE LE JEUDI 16 NOVEMBRE DE 10 H À 11 H

CONFÉRENCIERS INVITÉS :

M. ÉTIENNE PIEDBOEUF, DIRECTEUR EN AUDIT | VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

M. SERGE GAGNON, CHARGÉ DE PROJET | VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Pour vous inscrire, veuillez remplir ce formulaire et nous le faire parvenir au courriel
suivant : agfmq@agfmq.com au plus tard le 1^{er} novembre 2023

INSCRIPTION DU PARTICIPANT :

NOM :		
<i>(Si substitut, veuillez préciser le nom du membre remplacé) :</i>		
Type de participant : <input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Substitut <input type="checkbox"/> Non-membre		
Fonction :		
Téléphone :	Courriel :	
COORDONNÉES PROFESSIONNELLES :		
MUNICIPALITÉ MRC ou ORGANISME :		
Coordonnées postales :		
Arrondissement <i>(s'il y a lieu)</i> :	Ville :	Code postal :

PARTICIPANTS ADDITIONNELS :

Le coût pour un participant additionnel du même organisme est de 25 \$ plus taxes		
Nom	Fonction	Courriel

FRAIS D'INSCRIPTION :

	Tarifification	TPS (5 %) R128303930	TVQ (9,975 %) 1012293930	Total	Veuillez inscrire le total :
<input type="checkbox"/> Membre ou substitut :	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$	
<input type="checkbox"/> Non-membre :	125,00 \$	6,25 \$	12,47 \$	143,72 \$	
<input type="checkbox"/> Participant additionnel :	25,00 \$	1,25 \$	2,49 \$	28,74 \$	
TOTAL :					

FORMATION EN WEBDIFFUSION :

AUDIT SUR L'ENCADREMENT DU POUVOIR DE DÉPENSER – LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À RETENIR

PAIEMENT :

<input type="checkbox"/> Par dépôt direct	<input type="checkbox"/> Par chèque
Banque Nationale du Canada	À l'ordre de l'AGFMQ
Institution : 006	7245, rue Clark, bureau 305
Succ/transit : 11091	MONTRÉAL (QC) H2R 2Y4
No compte : 0682423	

POLITIQUE D'ANNULATION :

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à l'AGFMQ (AGFMQ@AGFMQ.COM) **au plus tard le 2 novembre 2023** et des frais d'administration de 20 \$, plus taxes, seront retenus. Au-delà du 2 novembre, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, il nous fera grand plaisir de substituer une personne de votre organisation qui nous sera désignée pour qu'elle bénéficie de l'inscription, et ce, **avant le 10 novembre 2023.**

DATE LIMITE POUR FAIRE PARVENIR VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

AU PLUS TARD LE 1^{er} NOVEMBRE 2023

À : agfmq@agfmq.com

Prenez note qu'aucune facture n'est émise.

Les participants inscrits recevront le lien de connexion de la plateforme internet 48 heures avant le webinaire.